

414. — 29 NOVEMBRE 1864. — Loi contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1865 (1). (Monit. du 2 décembre 1864.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des non-valeurs et des remboursements est fixé, pour l'exercice 1865,

à la somme de neuf cent soixante-quinze mille deux cents francs (fr. 975,200), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORDAN.

*Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1865.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
NON-VALEURS.			
Art. 1 <sup>er</sup> . Non-valeurs sur la contribution foncière.	310,000 »	»	665,000 »
Art. 2. — — — personnelle.	250,000 »	»	
Art. 3. — — sur le droit de patente.	70,000 »	»	
Art. 4. — — sur les redevances des mines.	5,000 »	»	
Art. 5. — — sur le droit de débit des boissons alcooliques.	20,000 »	»	
Art. 6. — — sur le droit de débit des tabacs.	3,000 »	»	
Art. 7. Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	5,000 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>			
REMBOURSEMENTS.			
<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>			
Art. 8. Restitutions de droits perçus abusivement, et remboursement de prix d'instruments ainsi que de fonds reconnus appartenir à des tiers.	50,000 »	»	312,200 »
Art. 9. Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie.	1,200 »	»	
<i>Enregistrement et domaines.</i>			
Art. 10. Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 »	»	312,200 »
<i>Trésor public.</i>			
Art. 11. Remboursements divers.	1,000 »	»	312,200 »
Art. 12. Déficit des divers comptables de l'État. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	»	
Total du budget des non-valeurs et des remboursements.	fr.		975,200 »

(1) Session de 1864-1865.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires.* Note préliminaire et texte du projet de budget, p. 9. — Rapport, p. 10.

*Annales parlementaires.* Discussion et adoption. Séance du 17 novembre 1864, p. 10.

SÉNAT.

*Documents parlementaires.* Rapport, p. XIX.

*Annales parlementaires.* — Discussion générale. Séance du 24 novembre 1864, p. 113. — Discussion des articles et adoption. Séance du 25 novembre, p. 117.